



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : cadastre**

Question écrite n° 40092

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes posés par les orientations prévues pour le devenir du service public cadastral. Il serait en effet envisagé soit de transférer l'essentiel de la mission topographique du cadastre à l'Institut géographique national, soit, selon une proposition de la direction générale des impôts (DGI), d'instaurer un service réduit, au moindre coût. Il lui rappelle que l'Institut géographique national est un établissement public qui a des obligations de rentabilité commerciale incompatibles avec les besoins de précision du plan cadastral sur tout le territoire. Quant à la proposition de la DGI elle reviendrait à transférer à la charge des communes et des particuliers l'amélioration du plan cadastral et de sa mise à jour, sans compter ses conséquences désastreuses pour les géomètres dont la profession serait appelée à disparaître. Il lui rappelle également que le service du cadastre a les moyens en personnel et en équipements pour assumer une mission fiscale équitable et conforme aux attentes des usagers et des élus locaux, et qu'il a en outre la compétence nécessaire pour assurer une gestion moderne et informatisée du plan cadastral. Il lui demande en conséquence de bien vouloir se pencher sur cet important problème et de lui préciser les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour préserver un service public fiscal et foncier de qualité et lui donner les moyens de s'orienter vers une modernité conforme aux besoins des usagers et des élus locaux et aux aspirations de ses personnels.

## Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40092

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2000, page 258

**Réponse publiée le** : 29 mai 2000, page 3260